

**Arrêté municipal portant, à titre temporaire, empiètement sur la
chaussée N° 2024-079**

Portant réglementation de la circulation: 15 Rue du Mineray (RD55) - En agglomération

Le Maire de la commune de BOURTH

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
VU la demande de M Franck MERCADIER, 6 Bis Rue de la Jacterie, à LA GUÉROULDE (27160) en date du 20/08/2024.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant la mise en place d'un échafaudage pour la réfection de la toiture au 15 Rue du Mineray, à Bourth (RD55).

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 02 Septembre 2024 et pour une durée de 20 jours, M Franck MERCADIER est autorisé à empiéter sur le domaine public communal sur une largeur de 50 cms pour la mise en place d'un échafaudage pour la réfection de la toiture au 15 Rue du Mineray, à Bourth (RD55).

Le site des travaux et ses alentours seront balisés selon la réglementation en vigueur par les soins de M Franck MERCADIER.

Article 2 : L'entreprise sera tenue responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de la signalisation réglementaire mise en place.

Article 3 : L'entreprise aura à sa charge, la remise en état des parties du domaine public communal ayant pu être utilisées pour la réalisation des travaux, selon les prescriptions faites par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et/ou l'unité territoriale du sud de l'Eure.

Article 4 : Tout manquement aux dispositions du présent arrêté pourra être constaté par procès-verbal et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur. Les travaux pourront être interrompus sans délai, si la sécurité des usagers était mise en cause.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie. La notification du présent arrêté sera faite à M Franck MERCADIER

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Verneuil sur Avre,
- M^{me} la Présidente de l'INSE,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bourth,

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Bourth le 21 Août 2024

**Le Maire
Alain ROCHEFORT**

